

*Date de dépôt: 22 août 2005*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier la pétition pour l'utilisation de toutes les énergies hydroélectriques du canton de Genève**

### **Rapport de M. Jean Spielmann**

Mesdames et

Messieurs les députés,

Déposée le 3 septembre 2004, cette pétition a été renvoyée par le Grand Conseil à la Commission de l'énergie. La Commission de l'énergie a consacré quatre séances, dont une visite sur place, pour traiter cette pétition soit les 7 et 11 janvier, le 11 mars et le 8 avril 2005

Les travaux de commission ont été présidés par M. Blaise Matthey et une séance par M. Roger Deneys.

M<sup>me</sup> Christine Hislaire, secrétaire adjointe du Département de l'intérieur de l'agriculture et de l'environnement (DIAE) et M. Olivier Ouzilou, du Service cantonal de l'énergie (SCANE) a assisté aux travaux de la commission.

Les notes de séance ont été prises avec précision et compétence par M<sup>me</sup> Ariane Kuffer.

### **Travaux de la commission**

#### *Séance du 7 janvier 2005*

Le contexte de la pétition est précisée aux membres de la Commission de l'énergie par la secrétaire générale du DIAE, M<sup>me</sup> Christine Hislaire. Le site

de Vessy est propriété des SIG. Des procédures judiciaires sont en cours, notamment à propos du classement du site et de l'autorisation de construire.

De l'avis du département, la réhabilitation du bâtiment et l'éventuel retour à la production d'énergie dépendront des décisions judiciaires à venir.

M. Olivier Ouzilou rappelle à l'attention des députés les renseignements reçus lors de la visite du 7 mai 2004 du barrage de Chancy-Pougny. Concernant certains aspects techniques relatifs au projet, il a amené un exposé écrit de l'ingénieur responsable du site de Verbois, M. Künzy; ce dossier est remis à la disposition des députés.

Lors de ce premier débat de la commission, il est rappeler certains détails liés à cette pétition, ainsi que le travail remarquable fait par *L'Association pour le patrimoine industriel* pour répertorier certains biens industriels. Après le rejet d'un premier projet consistant à transformer le site en écomusée, les locaux ont été utilisés comme cadre pour des expositions. C'est ainsi que la turbine «0» de Vessy a été désensablée. Les SIG sont aussi intéressés par la rénovation du site et ont déposé une nouvelle demande de concession pour d'exploiter le lieu.

C'est à cette étape de la procédure que les pétitionnaires sont intervenus, entraînant l'ouverture d'une procédure judiciaire. Sur le fond les pétitionnaires ne semblent pas s'opposer à la réhabilitation du site mais demandent à ce que les traces du passé soient conservées.

Certains commissaires estiment ces préoccupations légitimes, notamment l'attrait de conserver une ancienne turbine en état de fonctionnement. Il est souhaité que *L'Association pour le patrimoine industriel* soit entendue par la commission. Il est aussi souhaité que la commission visite le site après que les aspects techniques aient été présentés par les responsables du département et par les SIG.

Les travaux dépendant aussi du niveau de la nappe phréatique, les membres de la commission désirent connaître le degré d'urgence des travaux prévus. Il est estimé selon le géologue cantonal qu'il faut compter une année pour que la nappe phréatique soit rechargée.

### ***Séance du vendredi 28 janvier***

Au début de la séance, la représentante du DAEL, M<sup>me</sup> Christine Hislaire, transmet aux commissaires une documentation détaillée concernant les procédures judiciaires en cours dans le cadre de la pétition 1501.

Plusieurs voies de droit sont ouvertes en parallèle:

- Un recours, déposé par l'Association pour le patrimoine industriel (ci-après API), est pendant devant le Tribunal administratif concernant la question de l'octroi par le CE de la concession du site de Vessy aux SIG.
- Deux recours sont en instance au Tribunal de recours LCI concernant l'autorisation de démolition et celle de transformation des bâtiments annexes.
- Une demande de classement auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) a été déposée; d'ici à la clôture de l'instruction en classement, les SIG sont empêchés d'entreprendre tout travail sur le site.

En ce qui concerne l'estimation du début des travaux, M<sup>me</sup> Hislaire transmet aux membres de la commission des informations délivrées par M. Agassiz, du Service cantonal de géologie. Les travaux étaient prévus pour le premier semestre 2005. La fonte des neiges et l'impossibilité de prolonger un pompage faible ont retardé le début du chantier. Des travaux urgents doivent être effectués pour mettre le site en conformité avec les normes de sécurité.

### *Audition des pétitionnaires*

Les représentants des pétitionnaires MM. Andréas Schwetzer, directeur de l'Association pour le patrimoine industriel (API), Jawed Ahmad, membre du comité de l'API, et Claude Reymond, secrétaire de la Communauté genevoise d'action syndicale (ci-après CGAS) sont auditionnés par la Commission de l'énergie.

Une documentation fournie et détaillée du contexte de la pétition est remise aux membres de la commission en plus de l'exposé des motifs suivant :

### *La station de pompage de Vessy*

*Elle est l'une des trois premières stations de pompage du canton de Genève et l'une des premières de Suisse. Elle a été créée en 1865, et est au bénéfice d'une concession attribuée par le Conseil d'Etat en 1865. Elle est située au bord de l'Arve, dans la boucle de Vessy, sur le site anciennement occupé par la Société des eaux de l'Arve. Elle appartient depuis 1988 aux Services Industriels de Genève, qui ont mis à la disposition de l'API le bâtiment de la forge et ses annexes afin qu'elle puisse y développer un Ecomusée et des activités d'insertion socioprofessionnelles.*

*La station de pompage a été créée 15 ans après le début de l'industrialisation en Suisse. Ce patrimoine est un patrimoine unique à Genève et en Suisse romande, dont l'intérêt est confirmé par les historiens de l'art et de la technique. L'API est active sur le site de Vessy depuis 1999, dans le cadre de ses missions patrimoine industriel, par l'engagement des membres de son programme de contreprestation destiné aux bénéficiaires du RMCAS. L'API a ainsi effectué, sous forme de travail d'intérêt public, plus de 11 000 heures pour réhabiliter ce patrimoine et sa mise en production.*

*Pour soutenir ses efforts, un Ecu d'Or a été attribué à l'API en 2002, sur proposition de la section genevoise de la Société d'Art Public, par le siège national de Heimatschutz/Patrimoine Suisse. L'Ecu d'Or a été attribué pour la réhabilitation de la forge et de ses annexes (bâtiments 2786-2787-1105-196). Cette reconnaissance dans le cadre de l'année internationale du patrimoine industriel a fait l'objet d'une publication dans la Feuille d'Avis Officielle du vendredi 11 octobre 2002.*

### Qui sommes-nous ?

*L'Association pour le patrimoine industriel, fondée à Genève en 1979, a pour vocation de sauvegarder, conserver et valoriser les témoignages de la culture industrielle et technique d'importance cantonale, régionale ou nationale. Elle fête cette années ses 25 ans d'activité à Genève au profit du patrimoine industriel.*

*Reconnue d'utilité publique, elle œuvre à sensibiliser la population, les associations, les industriels, ainsi que les autorités politiques et culturelles, à la culture industrielle et technique.*

*Champs d'action : sauvegarde des sites, bâtiments, mobiliers, machines, archives, produits, savoir-faire et témoignages de l'innovation industrielle (de la protoindustrie à nos jours) présentant un intérêt archéologique, historique, architectural, artistique, scientifique ou technique.*

*A travers ces thématiques, elle favorise une réflexion transversale entre le patrimoine, le social et la culture et s'inscrit dans la perspective d'un développement durable.*

*L'API est membre collectif de l'Association Suisse de l'Histoire des Techniques (ASHT), de la Société d'Art Publique (SAP) et de l'Association des Usiniers Romands (ADUR). Elle est principalement représentée par des membres collectifs et d'une centaine de membre privés, qui se répartissent sur l'ensemble du territoire du canton de Genève. Elle poursuit ses buts par pur but idéal.*

*M. Schwetzer commente cet exposé des motifs en soulignant la légitimité de la présence de l'API sur le site de Vessy. Il rejette la qualification de l'API*

par le terme «squatter», invoquant une votation du Grand Conseil de février 2000. Le Gand Conseil avait, à l'unanimité, voté en faveur de la création d'une «Maison de l'Energie» à vocation pédagogique dans le site de Vessy. La légitimité issue de ce vote a encouragé l'API dans sa démarche. De plus, les clés des bâtiments ont été remises à l'API. Depuis 1999, l'association a engagé plus de 10 000 heures de travail, évaluées à 233 404 F.

Les procédures juridiques ont débuté en 2003 après que le lieu de travail de l'API ait été saccagé, du matériel disséminé, l'équipe travaillant sur place dévalorisée. Le site avait été délaissé par les SIG jusqu'en 2003.

En 2002, la gratification de l'Ecu d'Or, décernée à un projet de restauration de patrimoine d'importance nationale, a récompensé l'API pour ses efforts et son programme de réinsertion sur le site de Vessy.

M. Reymond souligne le but de la pétition qui est de rendre attentives les autorités cantonales à l'existence d'un outil de production d'énergie ayant fonctionné sans faille pendant 10 ans.

Ce site contient des traces importantes de l'histoire de l'énergie. Les pétitionnaires souhaitent que le Parlement genevois presse les SIG de motiver leur long abandon du site. Ils souhaitent également voir la turbine fonctionner et produire de l'énergie, à des fins tant pédagogiques que de développement durable.

M. Ahmad note la volonté des autorités cantonales, exprimée à plusieurs reprises, d'utiliser les ressources existantes. Les pétitionnaires voient dans le site de Vessy l'opportunité de mettre en adéquation une volonté politique déclarée et un projet concret.

En réponse aux question des membre de la commission les pétitionnaires précisent que leur opposition vise le remplacement de l'installation d'origine par des microturbines de 220 kwh, au déplacement de la crépine alimentant la nappe phréatique et au projet de musée si la dimension écomusée est absente.

Il faut distinguer la valeur historique du bâtiment de celle du matériel qu'il renferme. Divers points sont d'importance majeure sur le site; il se contentera de mentionner les traces de la première industrialisation en Suisse.

L'usine date de 1865 et elle est le second site de production d'électricité en Suisse. On trouve des pompes et des turbines «Sécherons», «Charmille», «Picard Pictet» (appelé «Pic-Pic»). Presque toutes ces entreprises ont disparu de ce secteur de production.

Ces installations n'avaient pas tourné depuis 1988. Elles ont été dégageées, puis remise en route et fonctionnent parfaitement.

Cette turbine a été créée pour alimenter la station de pompage et garantir son indépendance énergétique. L'investissement nécessaire pour raccorder la turbine au réseau SIG est estimé par l'API à 30 000 frs. Les SIG chiffrèrent ces travaux au double.

M. Reymond note les deux dimensions du projet : la motivation écologique que représente la remise en service d'un outil de production d'énergie renouvelable et l'aspect économique, lié aux coûts de la résurrection de l'outil. C'est au motif de ces coûts que les SIG veulent tourner la page de l'ancien et installer la technologie des micro turbines. La technologie actuelle des SIG est télécommandée et télé surveillée. L'exploitation de la turbine «0» exigerait une conciergerie et une personne à plein temps. L'API s'est engagée à assumer cette présence et en a assumé le fonctionnement technique.

L'API assume déjà les frais de rénovation et d'entretien (tuiles, mise hors gel des installations, etc.). Le mouvement syndical a cherché des partenaires; un réseau de corps de métier, et d'apprentis est prêt à contribuer aux travaux dans le double but de valoriser le site et de créer un lieu de formation qui apporterait une valeur ajoutée à la Communauté. Ces modalités sont détaillées dans le projet d'*Usine verte*. Actuellement quatre salariés sont occupés sur le site.

Les pétitionnaires souhaitent une plus grande transparence des SIG et qu'un dialogue constructif et respectueux soit possible sur un lieu pour lequel tant d'efforts ont été déployés. Une partie des outils nécessaires à la réfection des machines a disparu, et des pompes ont été déplacées. La crainte de la disparition de pièces de la turbine a motivé la demande, dans le texte de la pétition 1501, de la mise sous séquestre des monuments. Les pétitionnaires souhaitent que les autorités déclarent ce site et la turbine «0» d'utilité publique.

Les manifestations organisées en 2000 avaient éveillé l'intérêt de diverses écoles (Ecole d'ingénieur, CEPTA, EPFL entre autres). Les pétitionnaires précisent que l'enjeu de la pétition n'est pas d'affaiblir la position des SIG, mais de faire naître une coopération sur un site longtemps négligé. L'API peut apporter une aide pratique.

### ***Audition des représentants des SIG***

Les SIG sont représenté par le président des SIG, M. Mouchet et M. Denis Derron, chargé de mission sur le site de Vessy, M. Künzi, directeur de l'usine de Verbois et de celle de Chancy-Pougny, et M. Agatino Lucifora, juriste.

Un exemplaire du *Projet de Musée et Micro-centrale à Vessy* est remis à chaque membre de la commission.

M. Mouchet retrace le contexte du site de Vessy:

- le site de Vessy est propriété des SIG depuis la reprise, en 1980, de la concession détenue précédemment par la Société des Eaux de l'Arve
- 60 millions de francs sont nécessaires à la remise en état des réseaux d'eau potable
- à l'origine, la production d'énergie sur le site était prévue pour assurer l'autonomie de la station de pompage.

Pendant plusieurs années, les SIG se sont désintéressés du site. Différentes sociétés s'y sont installées, parmi lesquelles l'API.

En 2003, le Directeur général des SIG et M. Mouchet, alors nouvellement président, ont redécouvert le grand potentiel sur ce site.

Deux projets sont nés de cet intérêt :

- celui des microcentrales
- celui de la mise en valeur de ce site, patrimoine industriel du canton.

L'opposition de l'API est ici regrettable. L'association se trompe de cible, car les SIG poursuivent des objectifs garantissant la sauvegarde du patrimoine.

Le site de Vessy est d'importance concernant la politique énergétique des SIG; seul  $\frac{1}{3}$  de la consommation en électricité du canton est couverte par la production locale. Vessy, bien que de taille modeste, est une source appréciable à exploiter. De plus, la prise d'eau est à utiliser pour l'alimentation de la nappe phréatique. Toutefois, le sens de ce projet est intimement lié à celui de développement d'un musée. L'un ne va pas sans l'autre.

Le président des SIG trouve regrettable les recours de l'API s'opposant au projet; ils induisent une perte de temps considérable pour un projet d'importance. Plus le temps passe, plus la pertinence financière faiblit; des échéances moins positives en termes de bénéfices s'approchent, compromettant cet investissement.

M. Künzi souhaite apporter certaines précisions techniques concernant la microcentrale et commentera le *Projet* qui s'inscrit dans une perspective intégrée : la prise d'eau réalimentera la nappe, servant à la fois à l'usine projetée et au musée. L'importance écologique du site est soulignée et précisée. Les SIG ont la responsabilité, dans le cadre de la concession, de l'entretien des alentours et des berges. Ils prévoient l'aménagement de deux passes à poisson afin que le bâtiment cesse d'être un obstacle à la migration des espèces.

La collaboration entre le passé et le présent est mise en valeur. Les SIG souhaitent optimiser l'investissement sur le site, à la fois en remettant l'héritage industriel en état et en augmentant la production énergétique du canton par l'installation d'une microcentrale.

Les travaux viseront à exploiter les alentours du site pour le valoriser, accueillir des manifestations culturelles et sociales, présenter une carte de visite de l'action durable des SIG.

Des locaux d'exposition plus grands seront installés. Deux passes à poisson permettront la migration de la faune. Il s'agit d'une plus-value environnementale importante, et le site ne sera plus un obstacle au frai des poissons.

Les passes, numérotées 3 et 4, accueilleront les microcentrales tandis que les passes 1 et 2 serviront à l'exposition du patrimoine industriel.

Les SIG ont ici des vues incompatibles avec les pétitionnaires. Il n'est pas envisageable de concilier des unités anciennes avec des unités télécommandées et télésurveillées.

M. Derron présente l'aspect muséal du projet; celui-ci doit être mis en perspective dans sa totalité. Ce site présente l'avantage de pouvoir combiner l'ancien et le nouveau sur le même lieu. Cela est rare et très intéressant du point de vue didactique. L'activité des SIG s'étend sur un siècle. En montrer l'évolution à travers l'histoire des technologies fait partie du projet muséal des SIG. De plus, un tel site renforcera l'identité des collaborateurs de SIG; l'intérêt social est également présent. Enfin, un musée développera positivement l'image de l'entreprise au sein de la population genevoise. Les SIG ont une opportunité à saisir; Genève pourra accueillir une exposition plus complète, sans être à portée directe des autres musées.

Les SIG conserveront le patrimoine,; ils le rénoveront, le mettront en marche, l'exposeront, mais ne produiront pas d'énergie avec. La production de la turbine «0» se chiffrerait à 0,2 gigawattheure tandis que la microcentrale en produit 1,7, soit 8 fois plus.

La passe 1 accueillera le groupe hybride qui sera déplacé de la passe 3.

La passe 2 sera utilisée pour exposer la turbine Pic-Pic de 1905 exposée aujourd'hui à l'Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG), ou une turbine Pic-Pic de 1918. Le matériel intéressant ne sera ainsi pas dispersé.

Les passes 3 et 4 serviront à l'installation de microcentrales. Le choix des emplacements a été fait en fonction de la force, plus importante au centre du canal, du débit d'eau.



La passe 5 servira à l'exposition d'une turbine de 1910, provenant de l'atelier mécanique de Vevey, également conservée intégralement. Un moteur électrique permettra son fonctionnement.

Les visiteurs pourront descendre dans les cavités pour voir la mécanique. Un moteur diesel de 1932 rénové sera également exposé.

Le musée présentera le contexte de l'utilisation rationnelle de l'énergie tout en fournissant un cadre de rencontre pour les familles, les professeurs, etc.

Le projet SIG sur le site de Vessy est ainsi conçu en synergie: les différents objectifs se complètent et allient l'aspect production d'énergie, l'aspect muséal et l'aspect environnemental. Ces trois objectifs se combinent pour valoriser un site d'utilité publique.

Le président des SIG, M. Mouchet, précise qu'il est impossible techniquement d'intégrer un équipement de production ancien, demandant une présence constante, et une production indépendante moderne et télécommandée. L'approvisionnement en électricité du canton est un enjeu trop sérieux et ne laisse pas de place pour ce qui est du bricolage. Les contraintes techniques rendent impossible le maintien en production de la turbine. Elle marchera mais à des fins de démonstration.

De plus, l'API a rendu tout dialogue impossible en lançant une série de procédures judiciaires qui paralysent depuis 2 ans un projet valable et important. Plusieurs associations ont travaillé sur le site, pas uniquement l'API. Dans ce contexte, différentes idées ont été lancées. Les SIG sont propriétaires du terrain et entendent réaliser et gérer le projet.

Le commencement des travaux n'est pas envisageable tant que l'API occupe les locaux du site comme dépôt. L'association a un siège à la rue du Vuache et doit l'utiliser.

La réfection du site engendre des coûts importants. Le projet est évalué entre 10 et 15 millions de francs. C'est une chance qu'un tel investissement puisse être assumé par une entreprise pour la sauvegarde du patrimoine. Ce projet a une grande valeur et le président des SIG demande qu'il puisse le réaliser. Le projet sera financé par les SIG. La création d'une fondation pour la gestion du site est envisagée.

Le juriste représentant les SIG, M. Lucifora, précise que le site avait été mis à la disposition de l'Office cantonal de énergie (OCEN) et non à l'API directement. Cette association base ses prétentions par la pratique du fait accompli, en s'appuyant sur l'inertie de l'Etat et des SIG.

Si l'intérêt de l'API est la préservation du patrimoine, elle aurait pu déposer une demande de classement. Hélas, l'abondance des recours paralyse la marge de manœuvre des SIG et l'heure n'est plus à la perte de temps, administrativement les SIG ne souhaitent pas du partenaire imposé qu'est l'API.

### *Visite du site SIG de Vessy*

Les membres de la commission sont accueillis sur place par M. Denis Derron, Directeur des ressources techniques aux SIG, de M<sup>me</sup> Edith Page, adjointe au projet, M. Christian Grego, responsable Division immobilière et du Développement durable, et M. Agatino Lucifora, juriste.

M. Derron guide les membres de la commission pour la visite du site et commente la configuration du bâtiment principal. Les passes, dont il est question dans le *Projet* sont au sous-sol. La passe 1 n'a jamais été utilisée et ne contient pas d'objet remarquable à préserver, mis à part un tableau électrique qui pourra être conservé pour le musée. Cette passe sera réservée à l'exposition ; elle témoignera du passé de l'usine où coexisteront une installation moderne et un certain patrimoine industriel.

La passe 2 contient une turbine *Girard* de 1865, la plus vieille turbine de ce type en Suisse. La pompe date de 1905 et est de fabrication *Picard-Pictet* (dite *Pic-Pic*). Sa place dans le futur musée n'a pas encore été déterminée précisément.

Une passe intermédiaire, de décharge, ne contient pas de patrimoine industriel ; elle restera en l'état.

La passe 3 contient un objet de valeur : une machine de 1935 constituée d'une pompe *Sulzer*, un alternateur *Sécheron*, un engrenage *Maag* et une turbine *Caplan*. Toutes ces industries genevoises ont aujourd'hui disparu.

C'est dans cette passe que se placera une micro-turbine moderne. Le matériel remarquable est donc à démonter et à réinstaller dans la passe 1.

La passe 4 abritait une turbine *Picard-Pictet* de 1919 ; elle serait également à déplacer. Les SIG pourraient soit la démonter et la placer dans la passe 2, soit l'échanger avec l'Ecole d'ingénieurs de Genève contre une turbine plus ancienne. En tous les cas, les deux turbines ne peuvent être gardées simultanément sur le site. Une seconde microturbine fonctionnera dans cette passe.

Une protection vitrée sera installée ; elle permettra au public de voir l'évolution des installations à travers les âges tout en respectant les normes de

sécurité. Les contraintes liées à l'exploitation seront alors intelligemment combinées avec les contraintes d'exposition.

Le dernier fonctionnement remonte à 1990, mais l'installation n'était pas raccordée au réseau genevois, elle servait de générateur pour l'usine.

M. Lucifora précise que ce lieu n'est pas vraiment l'objet de la pétition ; celle-ci concerne la turbine «0». L'action en justice autour de la demande de classement concerne l'entier du site et bloque, de ce fait, tous travaux dans ce bâtiment également.

*Deuxième étape* : Une fois à l'extérieur du bâtiment, M. Derron attire l'attention des députés sur l'importance du débit dans les passes 3 et 4. Il précise que la passerelle et les tuyaux, visibles depuis cet endroit, datent de 1865 et feront l'objet d'une rénovation. Cependant, pour des questions de sécurité, le public n'aura pas directement accès à cette partie du site.

*Troisième étape* : Le bâtiment suivant contient une installation remarquable conçue en 1910 par les Ateliers de Vevey. Elle avait la même fonction de pompage que la *Picard-Pictet* : la mise sous pression de l'eau de boisson. Sa vocation a changé suite à la volonté de récupérer la force motrice de l'Arve.

La machine est composée de deux pistons et la question survient de leur fonctionnement : s'agit-il de la faire tourner avec l'eau de la rivière ou à l'aide d'un moteur électrique ? Pour une question de coût et de pratique, le moteur sera privilégié.

Rendue compatible avec un entretien moderne (paliers en téflon), le public pourra découvrir l'installation dans sa totalité ; elle fonctionnera sur la demande du public. En outre, le bâtiment et son pont roulant seront rénovés.

M. Lucifora précise que la crépine, issue d'une technologie plus récente (1960 – 1970), permet la recharge de la nappe phréatique. Elle sera déplacée plus en amont de la rivière, pour que le sable soit un moindre obstacle.

*Quatrième étape* : De l'extérieur des bâtiments, M. Lucifora montre aux commissaires le canal souterrain servant à alimenter en eau la turbine «0». Celui-ci devra être débarrassé du mètre de sable qui le recouvre.

Le bâtiment attenant au bâtiment central renferme des toilettes et des douches délabrées, postérieures à la construction du corps de l'usine. Cette bâtisse est concernée par l'autorisation de démolir puisqu'elle obstrue la vue sur le bâtiment principal.

*Cinquième étape* : M. Derron présente à la commission la turbine «0», objet central de la pétition. Plus récente (1939), elle n'est pas d'un intérêt particulier pour le patrimoine industriel.

M. Derron souligne que l'argument des pétitionnaires concernant l'absence d'exploitation des énergies renouvelables sur le site est erroné. Avec le projet présenté aux commissaires, 8 fois plus d'énergie sera produite par les microcentrales.

*Sixième étape* : Est ensuite présenté à la commission le moteur diesel de 1932 présent sur le site. Il ne produit pas d'énergie renouvelable mais constitue néanmoins une pièce technique remarquable. Depuis 1954, date de l'installation d'une génératrice, il fonctionnait à titre supplétif. Il n'a pas encore été décidé s'il serait déplacé ou bien exposé dans cette partie du site. Il nécessite toutefois un entretien rapide pour éviter que la rouille ne l'endommage.

M. Derron termine la visite en précisant que le bâtiment moderne, abritant actuellement des bureaux, sera détruit lors de la transformation du site.

### **Discussion de la commission et vote**

Selon une très large majorité de la commission, la présentation des SIG est positive en ce qui concerne le volet «production d'énergie renouvelable». Les SIG possèdent les compétences et le financement pour atteindre l'objectif de la pétition. La façon dont les SIG envisagent l'exposition de ces pièces dans un musée suscite moins d'enthousiasme et la commission souhaiterait que le public puisse effectivement percevoir cette technologie. Des inquiétudes sont aussi exprimées sur l'adaptation des machines à un fonctionnement moderne, leurs spécificités (support en bois, bacs à huile ; etc.) et leur identité technologique risquent de ne pas être préservées.

### **Réponses de la commission aux demandes des pétitionnaires**

Les points 1, 2 et 3 de la pétition ne soulèvent pas de questions et n'appellent pas de réponse de la commission.

Les objectifs principaux de la pétition sont remplis par le projet des SIG. L'enjeu concerne la protection du patrimoine et les moyens liés à leur exposition.

#### *Points a, b et c de la pétition*

La commission considère que le terme *exemple remarquable*, qualifiant la turbine «0», n'est pas très bien choisi puisque d'autres pièces, plus rares et plus anciennes, existent sur le site qui seront elles aussi, préservées. La demande de participation de l'API à la gestion de la turbine «0» ne peut être acceptée pour des raisons techniques et de gestion. L'utilisation de cette turbine n'a jamais été de produire de l'énergie pour le réseau mais de fournir

pour le fonctionnement du site de Vessy une fonction qui n'engendre pas les mêmes exigences techniques. Il ne sera pas possible à l'Association pour le Patrimoine Industriel (API) de faire fonctionner et exploiter la turbine revendiquée. D'autre part le projet de nouvelle turbine permettra de fournir 8 fois plus de courant que cette turbine aujourd'hui obsolète.

### *Points d et f*

En ce qui concerne la demande de mise sous séquestre des objets du site, aucun membre de la commission n'est entré en matière sur cette demande. Par soucis de pérennité pour ce site, il sera au contraire nécessaire qu'il reste aux mains des SIG. La collaboration avec l'API est souhaitable, mais la commission estime que c'est aux SIG de décider s'ils veulent la développer.

## **Conclusion**

La pétition vise à une prise de conscience par les SIG de la valeur du patrimoine en question. Si il y a eu des doutes sur ce point en raison de l'abandon du site par les SIG, le projet présenté par les SIG permet aujourd'hui une réponse différente. Les SIG se sont en effet engagés à préserver le patrimoine de ce site et même à entrer en matière sur la conception et la réalisation d'un musée exposition qui permettra à la population de visiter ce site.

Le mérite de ces changements positifs revient, en partie, à l'action des pétitionnaires, même s'ils se sentent maintenant dépossédés d'un projet qu'ils avaient montés. Les objectifs de la pétition sont indirectement atteints. En réponse à cette pétition, la Commission de l'énergie ne souhaite faire que des recommandations en adressant cette pétition au Conseil d'Etat.

**Mesdames et Messieurs les députés, entre les soucis exprimés par les pétitionnaires et le respect de l'indépendance des SIG, la Commission de l'énergie vous propose d'adresser cette pétition au Conseil d'Etat en lui demandant, dans le cadre de la fonction de surveillance des SIG qui est la sienne, que le projet pour le site de Vessy réponde aux exigences du développement durable, de la conservation du patrimoine et de la préservation des traces du passé et aussi de s'assurer que les normes muséologiques soient respectées.**

## **Pétition**

**(1501)**

**pour l'utilisation de toutes les énergies hydroélectriques du canton de Genève**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

*Pour l'utilisation de toutes les énergies hydroélectriques du canton de Genève, citoyen-ne-s, requérons du Gouvernement une injonction au « monopole démocratique » des SIG de conserver la concession et les droits d'eau de la turbine « zéro » de Vessy ainsi que de la maintenir en production (54 KVA)*

### **Les pétitionnaires veulent :**

1. vérifier tout l'engagement des autorités pour garantir un approvisionnement en ressources renouvelables – établies proches d'eux-mêmes – et dans un territoire auquel ils se sont identifiés ;
2. constater la réalisation en termes concrets des orientations en la matière, orientations ancrées dans les textes législatifs et déclarées à maintes reprises par celles et ceux qui les ont rédigées, puis votées ;
3. voir comment les hommes de pouvoir pourront guider les responsables des SIG, (détenteurs du « monopole démocratique » de l'énergie), afin qu'ils respectent leurs missions, les volontés populaires et celle des législateurs ;
4. faire appliquer le développement durable, y compris dans sa dimension sociale.

### **Les pétitionnaires attendent de l'autorité saisie :**

- a) l'exploitation des ressources existantes – y compris les installations anciennes qui ne demandent qu'à être réactivées. Parmi les 5 petites turbines du canton de Genève, la turbine « 0 » de Vessy est un exemple remarquable ;

- b) une déclaration univoque de lutter contre la soustraction d'un instrument de production énergétique et sanitaire dont la longue existence n'a pas altéré l'efficacité, mais bien plutôt conforté les savoir-faire d'alors, dans leur intemporelle perfection et conception technique ;
- c) une action déterminée à préserver une accessibilité intelligente, à taille humaine, de ce type de production énergétique, au profit des citoyens-ne-s et par les citoyens-ne-s ;
- d) en ultime ressort, si les SIG et leur « monopole démocratique » résistent à demander une concession au Conseil d'Etat pour la mise en production de cette turbine « 0 », l'engagement d'une procédure d'expropriation dans l'intérêt public et conformément aux décisions populaires sorties des urnes ;
- e) la mise sous séquestre des objets visés par la pétition et leur mise en valeur par des organismes ayant fait leurs preuves et qui sont motivés et engagés à respecter l'utilité sociale de cet apport énergétique.

N.B. : 476 signatures  
*M. Andreas Schweizer*  
Ecomusée Voltaire  
p.a. Association pour le  
patrimoine industriel  
Rue du Vuache 25  
1201 Genève